

une reproduction en miniature de la France des XVIIe et XVIIIe siècles. Nous n'avons, pour respirer l'air que respiraient nos ancêtres, qu'à nous y transporter. Nous pourrions de cette façon descendre l'échelle du temps et retrouver plus d'une page glorieuse oubliée sur ces plages lointaines.

Le poète que nous venons de citer a exprimé cette pensée dans les vers que voici :

Car, pendant les longs jours où la France oublieuse
Nous laissait, à nous seuls, la tâche glorieuse
De défendre son nom, sous un nouveau destin,
Nous avons conservé le brillant héritage
Légué par nos aïeux, pur de tout alliage
Sans jamais rien laisser aux ronces du chemin.

Il serait difficile, nous croyons, d'exprimer avec plus de précision des vérités plus vraies. Abandonnés et oubliés de la France, les Canadiens, eux, se souviennent ; ils se rattachent avec d'autant plus d'opiniâtreté à nous, qu'ils savent que, malgré notre indifférence, il est un héritage dont nous ne pourrions jamais les priver. Cet héritage est commun à tous les hommes de même race et de même origine : c'est l'histoire, ce sont les institutions, la religion, les mœurs, les lois de la mère-patrie. Retranchez un seul de ces éléments constitutifs, et la race franco-canadienne est frappée à mort. Elle n'a plus de raison d'être ; elle se fond et disparaît absorbée par l'Anglo-Saxon. On comprend donc toute l'importance de cet attachement traditionnel du Canada à la France.

Cet attachement fait partie de sa force, de son honneur et de sa gloire. Les littérateurs canadiens l'ont compris. Sous l'influence de ces raisons et d'une inspiration qui découle à la fois de l'esprit et du cœur, ils ont jeté, en Amérique, les fondements d'une littérature française jeune encore, mais vigoureuse, d'une allure nette et vive, sinon rigoureusement correcte, mais qui gagne chaque année et qui se débarrassera avec le temps de certains archaïsmes dérivés du vieux français et de quelques néologismes d'origine anglaise.

Après les historiens et les poètes viennent les romanciers. Le Canada en compte deux principaux : feu M. Gaspé qui a laissé deux ouvrages fort attachants : premièrement, ses *Mémoires*, puis un livre intitulé "les Anciens Canadiens." Inutile de dire que ces deux ouvrages se trouvent dans toutes les bibliothèques. Outre leur mérite intrinsèque, ils offrent ceci de remarquable que l'auteur, lorsqu'il commença à les écrire, était âgé de soixante-quinze ans et que ses livres reproduisent la physiologie du Canada et des Canadiens pendant trois quarts de siècle.

À un certain point de vue on pourrait dire de M. de Gaspé que c'est un Homère inconnu, recontant, dans un style qui n'est pas sans charme, les hauts faits de ses ancêtres et les luttes qu'ils eurent à soutenir pour affirmer le maintien de notre race dans le nouveau monde.

M. Joseph Marmette continue M. Gaspé, mais avec plus de fantaisie dans la forme que ce dernier. Il appartient à l'école de Walter Scott, et cherche à faire revivre, non sans succès, les générations éteintes des colons canadiens dans ses œuvres. Ses trois romans sont : le *Chevalier de Mornac* (1854), *François de Bienville* (1890) et l'*Intendant Bigot* (1879).

La place nous manque pour faire connaître ici le sujet des trois livres que nous venons de citer. Nous remplacerons donc ce que nous avons à dire à ce sujet par un extrait de l'introduction du dernier ouvrage de M. Marmette, le *Chevalier de Mornac*. Le lecteur pourra ainsi se faire une idée du genre et du style de l'auteur.

"Ce que je veux peindre ici, nous dit M. Joseph Marmette, c'est cette vie d'alarmes, d'embûches, de luttes terribles dont est remplie l'héroïque époque qui précéda l'arrivée du régiment de Carignan ; les craintes des habitants des villes, les incessants dangers du colon isolé dans les campagnes et souvent hors de la portée de tout secours ; puis, à côté de cette existence parsemée d'épouvante, mais que rendait cependant supportable encore certaines jouissances de la civilisation, les mœurs ou plutôt les coutumes barbares des tribus iroquoises ; les marches forcées et pénibles de leurs prisonniers de guerre ; les malheurs et la dispersion de la nation huronne ; les tortures des captifs, leurs souffrances dans les villages iroquois ; les longues nuits d'insomnie sous les wigwams enfumés, les raffinement de cruauté des vainqueurs sur leurs prisonniers sauvages ou blancs ; l'admirable courage de ces derniers au milieu de souffrances, de tourments inouïs ; enfin la marche stoïque de la civilisation contre la barbarie aux abois, et, pour adoucir les sombres contours d'un pareil tableau, l'insouciant gaieté gauloise, accompagnée d'un amour pur, fine fleur de chevalerie française aux parfums pénétrants et salutaires, comme l'image de Béatrice que Dante emporte en son âme pour mieux endurer la vue des horreurs de l'Enfer."

Voilà, certes, un programme qui promet, et que nous félicitons

l'auteur d'avoir choisi. Le coup-d'œil rapide que nous avons jeté sur ses œuvres nous suffit pour nous convaincre qu'avec plus de soin dans la forme M. Marmette arriverait bientôt à prendre un rang honorable parmi nos romanciers.

Nos lecteurs ont pu voir par ce que nous venons de dire que le Canada compte plusieurs écrivains qui lui font honneur et qui gagneraient à être mieux connus en France.

E. F.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

AVIS.

Québec, 16 février 1874.

Avis est donné par la présente que les dissidents de St. Pie dans le comté de Bagot, n'ayant pas eu d'école en opération pendant plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre, de bonne foi, la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil que la corporation des syndics des écoles dissidents de la dite municipalité soit déclarée dissoute, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis, en conformité de la seizième section de la 32e Victoria, chapitre 16.

Institutrice disponible.

Mlle. Eliso Larivière, dirigeant actuellement l'institution de Saint Patrick's Hill de Tingwick, nous prie d'annoncer qu'elle est prête à prendre de l'engagement comme institutrice pour la prochaine année scolaire. Bien qu'elle enseigne le français avec plus d'avantage, elle est aussi autorisée à enseigner la langue anglaise ; son diplôme est de première classe pour école modèle ; il y a plusieurs années qu'elle enseigne.

S'adresser en tout temps par lettre affranchie, à elle-même à Tingwick P. Q.

Instituteurs demandés.

Les commissaires d'écoles du Cap d'Espoir, Gaspé, demandent, pour le 1er juillet prochain, trois instituteurs porteurs du diplôme pour école élémentaire de première classe et capables d'enseigner le français et l'anglais. Un traitement libéral sera donné. S'adresser au

RÉV. FRANCIS McDONNELL, Président.

ou à

PHILIP AHERN, Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, AVRIL, 1874.

Le département reçoit très-souvent des demandes de pension de la part d'instituteurs ou d'institutrices qui, n'ayant pas cru devoir souscrire au fonds de pension pendant qu'ils étaient en état d'enseigner, voulaient, l'âge ou la maladie venue, jouir des mêmes avantages que les souscripteurs. Le département ne peut tenir compte d'aucune de ces demandes, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Pour avoir droit de demander une pension, il faut s'être fait inscrire sur le registre tenu à cet effet dans le département de l'Instruction publique, et avoir payé, chaque année, tant qu'on a été en état d'enseigner, une prime de quatre piastres. On ne peut également faire